

Pau, le 25 février 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ce communiqué ne peut être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon.

Lancement réussi d'une émission obligataire pour un montant total de 400 millions d'euros

TERÉGA SAS (notée Baa3 avec perspective stable par Moody's), la société holding de TERÉGA SA (notée Baa2 avec perspective stable par Moody's) entreprise régulée d'exploitation d'infrastructures gazières de transport et de stockage, a lancé avec succès le 20 février une émission obligataire à taux fixe, d'une maturité de 8 ans, pour un montant total de 400 millions d'euros qui a été approuvée par le conseil d'administration le 30 janvier 2020.

La transaction a été sursouscrite environ 10 fois, par des investisseurs institutionnels de grande qualité et géographiquement diversifiés.

Dominique Mockly, Président de Teréga S.A.S., commente : "Nous sommes satisfaits de cette transaction très réussie - une nouvelle obligation à coupon de 0,625% - qui nous permettra de réduire le coût de notre dette. C'est aussi un signe clair que le marché soutient notre modèle d'investissement et notre stratégie basée sur l'accélération de la transition énergétique".

Les obligations seront cotées sur Euronext Paris.

Les Teneurs de Livres Associés du placement, réservé aux investisseurs institutionnels, étaient BNP Paribas, Crédit Agricole CIB, Natixis, Société Générale Corporate and Investment Banking et UniCredit.

Les caractéristiques sont les suivantes :

Emetteur Teréga S.A.S.

ISIN :FR0013486834

Montant : 400 millions d'euros

Échéance : 27 Février 2028

Coupon annuel de 0,625%.

Prix d'émission : 99,349% (ce qui équivaut à un écart de 90 points de base par rapport au taux mid-swap de référence).

Avertissements

Ce communiqué de presse est donné seulement à titre d'information et ne constitue pas une offre de vente ou une offre d'achat ou de souscription des obligations de Teréga S.A.S. (les « Obligations ») dans toute juridiction, y compris la France.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129. Le prospectus relatif aux Obligations est disponible sur le site Internet de Teréga S.A.S. (www.terega.fr) et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'achat ou de souscription des Obligations aux États-Unis d'Amérique (tels que définis dans la Regulation S du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act »)). Les Obligations ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis, qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du Securities Act, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Teréga S.A.S. n'a pas l'intention d'enregistrer une partie de l'offre des Obligations aux États-Unis ou de procéder à une offre au public des Obligations aux États-Unis.

Les Obligations ont fait l'objet d'un placement privé uniquement auprès d'investisseurs institutionnels qui comprennent, pour les besoins du présent communiqué, les clients professionnels et les contreparties éligibles au sens de la Directive 2014/65/EU (MiFID II). Les Obligations ne peuvent être offertes ou vendues à des investisseurs de détail (tels que défini ci-après). Aucun document d'information clé (Key Information Document) requis par le Règlement (UE) 1286/2014 (tel qu'amendé, le « Règlement PRIIPs ») n'a été préparé et, ainsi, l'offre ou la vente d'Obligations ou leur mise à disposition au profit d'investisseurs de détail dans l'Espace Économique Européen ou au Royaume-Uni pourrait constituer une violation du Règlement PRIIPs.

Ce communiqué ne peut être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de tout document ou autre information auxquels il est fait référence dans le présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Tout manquement à de telles restrictions est susceptible de constituer une violation du droit des valeurs mobilières de la juridiction en question.

Aucune communication ni aucune information relative à l'offre des Obligations ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Obligations peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques ; ni Teréga S.A.S., ni les Teneurs de Livres Associés, n'assument une quelconque responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

À propos de Teréga S.A.

Implantée dans le Grand Sud-Ouest, carrefour des grands flux gaziers européens, Teréga déploie depuis plus de 70 ans un savoir-faire d'exception dans le développement d'infrastructures de transport et de stockage de gaz et conçoit aujourd'hui des solutions innovantes pour relever les grands défis énergétiques en France et en Europe. Véritable accélérateur de la transition énergétique, Teréga dispose de plus de 5000 km de canalisations et de deux stockages souterrains représentant respectivement 15,6% du réseau de transport de gaz français et 24,5% des capacités de stockage nationales. L'entreprise a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 476 M€ et compte plus de 600 collaborateurs.

Relations Médias Teréga :

Céline DALLEST
celine.dallest@terega.fr
05 59 13 35 97 / 06 38 89 11 07

Agence AUVRAY & ASSOCIES:

Candide HEIZ
c.heiz@auvray-associes.com
01 58 22 21 13

Astrid AMEGNRAN
a.amegnran@auvray-associes.com
01 58 22 25 99